

le jeudi 19 décembre 2002

13 heures

Prière.

L'hon. M. Green offre les condoléances de la Chambre à M. Huntjens (Charlotte-Ouest), qui a perdu sa femme Sylvia, et à sa famille.

Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M^{me} Mersereau soulève la question de privilège relativement à la violation des droits d'une députée. Elle conclut en donnant avis de son intention de proposer, appuyée par M. Haché, la motion suivante :

attendu que, lorsque les droits d'un député ou d'une députée sont brimés, les droits de tous les parlementaires sont brimés;

attendu que l'article 59 du Règlement de l'Assemblée législative stipule que, lorsque le président occupe le fauteuil, aucun député ne parle pendant plus de 40 minutes au cours d'un débat;

attendu que Hansard enregistre la durée des débats de l'Assemblée législative;

attendu que tous les parlementaires doivent être traités de façon équitable et juste, peu importe leur allégeance politique;

attendu que, le 18 décembre 2002, lors du débat sur l'amendement de la motion 54, la chef du Nouveau Parti démocratique et députée de Saint John Harbour s'est levée à la Chambre pour faire son discours sur l'amendement de la motion 54;

attendu que son discours a été interrompu par le vice-président, qui a statué que le temps alloué pour le discours de la députée de Saint John Harbour était écoulé;

attendu que, d'après l'enregistrement de Hansard, il restait encore 7 minutes à la députée de Saint John Harbour;

qu'il soit résolu que le président accorde le temps alloué par le Règlement de la Chambre à la députée de Saint John Harbour et lui donne l'occasion de terminer son discours à l'Assemblée législative, et

que le président s'assure que le temps alloué est respecté à l'avenir.

Après avoir écouté les observations du leader parlementaire du gouvernement, le président déclare qu'il réserve sa décision et qu'il se prononcera à la Chambre dès que possible.

M. S. Graham donne avis de motion 73 portant que, le mardi 7 janvier 2003, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les notes de service, les rapports, les études, les lettres et le courrier électronique concernant la construction du site Web consacré au recrutement et au maintien des ressources médicales, y compris le nom du webmestre, le coût total du projet jusqu'à maintenant, le nom de la personne qui a conçu le site Web et la date à laquelle la construction du site Web a débuté.

M. S. Graham donne avis de motion 74 portant que, le mardi 7 janvier 2003, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nombre des ETP vacants pour tous les postes de médecin, y compris tous les spécialistes, au Nouveau-Brunswick, au 2 décembre 2002.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, reprenne le débat sur le budget.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi abrogeant la Loi sur le fonds de stabilisation financière*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président de la Chambre, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Bernard, autre vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Il est unanimement convenu d'ajourner le débat sur la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi abrogeant la Loi sur le fonds de stabilisation financière*, et de passer outre à l'étude des motions émanant des députés.

M. Bernard, président suppléant de la Chambre, suspend la séance à 16 h 16.

17 h 35

Le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 54, laquelle porte que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement, amendement proposé par M. Richard, appuyé par M. S. Graham, et dont le texte suit :

AMENDEMENT

que la motion 54 soit amendée comme suit :

par la substitution, à tout ce qui vient après le mot « que », de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement a fait des prévisions irréalistes de recettes et de dépenses dans le budget de 2003-2004 ;

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a épuisé le Fonds de stabilisation financière pour payer des dépenses au compte ordinaire ;

« attendu qu'il apparaît que le gouvernement provincial est voué au financement par déficit ;

« attendu que le gouvernement provincial n'offre aucun moyen de protéger la population du Nouveau-Brunswick contre la hausse des tarifs d'assurance automobile et, en fait, a l'intention d'élargir l'assiette de ses recettes par le biais des taxes sur les primes d'assurance en hausse ;

« attendu que le budget en discussion ne prévoit pas d'argent pour le recrutement et le maintien de professionnels de la santé ;

« qu'il soit résolu que le gouvernement provincial n'a pas la confiance de l'Assemblée législative. »

Après un certain laps de temps, le débat se termine. La tenue d'un vote nominal ayant été demandée, il est convenu de faire fonctionner la sonnerie d'appel pendant 2 minutes au lieu des 10 minutes réglementaires.

L'amendement de la motion 54, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 6

M^{me} Mersereau
M. Richard

M. S. Graham
M. Lee

M. Haché
M. Kennedy

CONTRE : 40

l'hon. N. Betts	M ^{me} Fowlie	M. Landry
l'hon. M. Mesheau	M. LeBlanc	M. Laforest
l'hon. M. Lord	M ^{me} Poirier	M ^{me} Keddy
l'hon. M. Green	M. Cosman	M. Savoie
l'hon. M. Mockler	M. Carr	M. Cyr
l'hon. E. Robichaud	M. Malley	M. Ashfield
l'hon. M. Furlong	M. Stiles	M. Bernard
l'hon. M ^{me} Blaney	M. MacDonald	M. MacKenzie
M. Sherwood	M. Forbes	M ^{me} Dubé
l'hon. M ^{me} Jardine	M. Holder	M. Alward
l'hon. M. Weston	M. Kinney	M. J. Dubé
l'hon. P. Robichaud	M. McGraw	M. Moore
l'hon. M ^{me} MacAlpine	M. Steeves	M. Williams
M. J. Betts		

Le débat reprend sur la motion 54, portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. La tenue d'un vote nominal ayant été demandée, il est convenu de faire fonctionner la sonnerie d'appel pendant 2 minutes au lieu des 10 minutes réglementaires.

La motion 54, mise aux voix, est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 40

l'hon. N. Betts	M ^{me} Fowlie	M. Landry
l'hon. M. Mesheau	M. LeBlanc	M. Laforest
l'hon. M. Lord	M ^{me} Poirier	M ^{me} Keddy
l'hon. M. Green	M. Cosman	M. Savoie
l'hon. M. Mockler	M. Carr	M. Cyr
l'hon. E. Robichaud	M. Malley	M. Ashfield
l'hon. M. Furlong	M. Stiles	M. Bernard
l'hon. M ^{me} Blaney	M. MacDonald	M. MacKenzie
M. Sherwood	M. Forbes	M ^{me} Dubé
l'hon. M ^{me} Jardine	M. Holder	M. Alward
l'hon. M. Weston	M. Kinney	M. J. Dubé
l'hon. P. Robichaud	M. McGraw	M. Moore
l'hon. M ^{me} MacAlpine	M. Steeves	M. Williams
M. J. Betts		

CONTRE : 7

M^{me} Mersereau
M. Richard
M. S. Graham

M. Lee
M. Haché

M. Kennedy
M^{me} Weir

Le président, sur la demande de l'hon. M. Green, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la résolution que voici :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. Bernard, appuyé par l'hon. M. Lord, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Green demande au président de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 18 heures.